

## Conseils pour l'évaluation des EANA

Dans le cadre de l'inclusion, l'EANA doit être évalué au même titre que les autres élèves. (EDUSCOL)

**Une évaluation différenciée** doit être mise en place avec diverses variables d'adaptation :

- Adaptation de l'activité avec **un étayage** (aide, lexique, dictionnaire imagé, relecture orale de l'énoncé),
- Travail autour de **la consigne** (adapter la formulation, la lire)
- **Adapter la tâche** de l'élève (privilégier l'oral que l'écrit),
- **Varié la quantité** (nombre de questions, longueur du texte),

Dans le **choix des compétences évaluées**, on peut se baser non seulement sur le **socle commun** mais aussi sur les compétences du **CECRL** (cadre européen commun de référence pour l'apprentissage des langues) et à ce titre on peut utiliser le livret de suivi des EANA qui permettra de trouver les compétences adaptées.

**Les compétences doivent être renseignées dans le Livret de Suivi Unique** (du CP à la 3ème) conjointement par l'enseignant de classe ordinaire et l'enseignant UPE2A.

L'item « Modalités d'accompagnement pédagogique spécifique » qui se trouve au verso doit être activé **la case UPE2A doit être cochée** pour montrer que cet élève a suivi le dispositif.

L'item « Appréciation générale sur la progression de l'élève » peut être rempli conjointement par les enseignants de la classe ordinaire et de l'UPE2A.